Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement, conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

DOCUMENT ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

2020 - 2039

FORÊT COMMUNALE DE HAUT DU THEM – CHATEAU - LAMBERT

Département :	Haute-Saone (70)
Surface retenue pour la gestion :	230,17 ha
Révision d'aménagement	
Altitudes extrêmes :	550m – 950 m
Schéma régional d'aménagement :	Franche-Comté

Office National des Forêts

NOTE DE PRESENTATION
AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE HAUT DU THEM - CHÂTEAU-LAMBERT
2020 - 2039

Le contexte :

La forêt est une hêtraie sapinière du massif vosgien (montagne) composée d'un seul massif et d'une parcelle isolée au abords immédiats du village. Elle est pour une partie importante veillie et bien desservie. Assise sur le territoire de la commune du Haut-Du-Them-Château-Lambert elle totalise une surface cadastrale de 230,16 53 ha arrondie à 230.17 ha pour la gestion , dont 228.39 ha classés en sylviculture.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Au regard de la production, estimée à 7 m³/ha/an sur l'ensemble de la forêt, les enjeux de production seront considérés comme moyens sur une surface arrondie à 228 ha. La surface hors sylviculture arrondie ici à 2 ha relèvera d'un niveau d'enjeu nul ou sans objet.
En fonction des différents statuts de protection environnementale intéressant la forêt, le classement variera d'un niveau d'enjeu fort sur environ 2 ha de la forêt, concernés par la Réserve Naturelle des Ballons Comtois, à un niveau d'enjeu moyen sur les 52 ha de la forêt inclus dans le périmètre des sites Natura 2000 des "Mille étangs"et "Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance" (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conversation).

Le reste de la forêt, ne présentant pas de statut de protection particulier, relèvera donc d'un niveau d'enjeu environnemental faible ou ordinaire, sur une surface d'environ 176 ha.
Enfin les zones les plus exposées en terme de paysage (versants visibles depuis les axes routiers principaux, zones parcourues par des sentiers de randonnée, etc...), ainsi que les zones interressées par les périmètres rapprochés des protection de captage, feront l'objet d'un niveau de classement moyen ou reconnu en terme de fonctions sociales sur environ 52 ha.

État des lieux :
Répartition des essences dans l'étage dominant (exprimée en pourcentage de la surface forestière) :

Sapin pectiné : 56 %
Hêtre : 24 %
Epicéa commun : 11 %
Autres feuillus : 9%

Fertilité :

L'analyse des stations forestières étudiées sur la forêt met en évidence la répartition des niveaux de fertilité suivants (exprimé en pourcentage de la surface étudiée) :

- Fertilité faible : 4%
- Fertilité moyenne : 16 %
- Fertilité bonne : 79 %
- Fertilité très bonne : 1 %

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Etabli sur la période 2003-2017, l'aménagement précédent a fait l'objet d'une révision anticipée faisant suite aux dégats occasionnés par la tempête de 1999. Cette modification d'aménagement a consisté en une modification des limites de certaines parcelles , afin de prendre en compte les trouées résultant des prélèvements des produits accidentels pour définir des parcelles en "reconstitution" (12 et 14).

DOCUMENT ONF

Sur la période 2003-2018, le prélèvement moyen réalisé s'est établi autour de7.6 m³/ha/an (soit environ 250 % des prévisions de récoltes de l'aménagement précédent), dont environ 30 % de produits accidentels.

On notera que la gestion réellement pratiquée (analyse de chaque parcelle avant martelage) sur la forêt s'est traduite par un rajeunissement de la forêt pour partie tout en gardant une répartion des classes de diamètre conforme avec la futaie irrégulière.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Au vu de l'état des lieux et des enjeux identifiés sur la forêt, les orientations de gestions suivantes ont été retenues :

- Le traitement en futaie irrégulière sera maintenu sur l'ensemble de la surface en sylviculture.
- Le sapin pectiné (Abies alba) y constituera l'essence objectif principale, accompagné par le hêtre, et divers feuillus précieux (érables plane et sycomore, orme, sorbier, alisier blanc)
- La surface totale de la forêt est répartie en deux groupes d'aménagement distincts : un groupe "Irrégulier" (228.39 ha) et un groupe "Sénescence" dont la totalité de la surface sera classé hors sylviculture (1.78 ha).

DOCUMENT ONF

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes (programmées en volume aménagement) :

Groupe "Irrégulier":

- 1395 m³/an sur la surface en sylviculture (parcourue en coupes irrégulières à raison d'une rotation moyenne de 10 ans entre deux passages en coupe

- Groupe "Sénescence" : classé "hors sylviculture" sur la totalité de sa surface (1.78 ha), il comprend l' U.G 1_s. Sa création s'inscrit dans le cadre de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois.

pour les travaux :

- Travaux sylvicoles : Ils consisteront à compléter les opérations réalisées lors des coupes, afin d'irrégulariser les peuplements en combinant l'éclairement dosé des semis et les nettoiements-dépressages locaux de faible intensité et lorsque c'est nécessaire des plantations de sapins pectinés (complément de régénération naturelle et transformation de pessières scolytées).
Le coût total des travaux sylvicoles sur la période 2020-2039 est estimé à environ 444 800 €, soit un coût moyen annuel de 22 240 €.

- Travaux d'infrastructure : ces travaux consisteront à entretenir les équipements existants (fauchage accotements, curage des fossés, détournement des eaux, etc...).

Le coût total des travaux d'infrastructure sur la période 2020-2039 est estimé à 101 000 €, soit un coût moyen annuel de 5050 €

- Travaux non sylvicoles : prévoient l'entretien des limites parcellaires et périmétrales de la forêt. Leur coût total sur la période est estimé à 30 000 €, soit 1 500 €/an.

Bilan prévisionnel :

L'estimation du bilan prévisionnel net, annoncé pour la période 2020-2039, s'élève à 8 733 €/an, soit 38 € /ha/an rapporté à la surface en sylviculture de la forêt. Il prend en compte le versement annuel par la commune des frais de garderie (3 451 €) et la taxe de contribution à l'hectare (460 €).

Les recettes prévisionnelles provenant des ventes de bois (41 285 €) est en légère hausse pour un volume présumé réalisable (1 385 m³/an) en baisse. Ce qui s'explique par le fait que dans l'aménagement précédent les chablis représentaient 30% du volume.

Ce bilan prévisionnel est annoncé sous réserve de la réalisation du programme d'action (coupes et travaux), en fonction des cours du bois observés actuellement sur les produits de la forêt et ne tient pas compte des éventuelles aides financières dont pourrait bénéficier la commune.
A ce titre, les chiffres annoncés dans le présent bilan restent purement indicatifs et ne sauraient par conséquent engager d'une quelconque façon le propriétaire de la forêt.

DOCUMENT ONF

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	**AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE HAUT DU THEM - CHÂTEAU-LAMBERT**
N° Modification d'aménagement	0

Numéro du ou des départements de situation	70 - Haute-Saône	
Communes de situation	Haut du Them - Château-Lambert	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	425- Vosges cristallines	
Schéma régional d'aménagement de référence	Franche-Comté	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2020	2039

Détail des forêts aménagées			*dernier aménagement*		
Dénomination	Identifiant national forêt	**Surface cadastrale**	*date arrêté*	*année de début*	*année d'échéance*
HAUT DU THEM - CHÂTEAU-LAMBERT	A033397M	230 ha. 16a 53ca	*23/08/2004*	*2003*	*2017*

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	230 ha. 16a 53ca
Surface retenue pour la gestion	230.17 ha
Surface boisée en début d'aménagement	230.17 ha
Surface en sylviculture de production	228.39 ha

COMMENTAIRES :
La différence de surface cadastrale avec l'aménagement précédent est due à :

* la soumission au régime forestier des parcelles H- 447 - 448 - 449 (parcelle forestière 15) pour une surface de 5ha 83 a 50 ca en date du 16/12/2010

* la distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle forestière 13 pour une surface de 3ha 27a 40ca . dossier en cours.

* dans l'ancien aménagement la surface de la route forestière "La Voie du Charbon" était incluse dans la surface de la forêt alors qu'elle est cadastrée comme voie communale pour 1ha 53a 43ca

DOCUMENT ONF

Voir les annexes 5.1 : "Extrait de la matrice cadastrale" et 5.2 : "Concordance parcelles forestières / parcelles cadastrales".

La surface boisée retenue en début d'aménagement s'élève à 230.17 ha, .
La surface en sylviculture de production, quant à elle, totalise 228.39 ha, excluant les zones non boisées, ainsi que les zones boisées ne participant pas aux enjeux de production de la forêt (hors sylviculture).

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	**enjeu sans objet**	**enjeu faible ou ordinaire ou local**	**enjeu moyen ou reconnu**	**enjeu fort**	**Total**
Production ligneuse	sans objet 2 ha	faible	moyen 228 ha	fort	**230 ha**
Fonction écologique		ordinaire 176 ha	reconnu 52 ha	fort 2 ha	**230 ha**
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 178 ha	reconnu 52 ha	fort	**230 ha**
Protection contre les risques naturels	sans objet 230 ha	faible	moyen	fort	**230 ha**

COMMENTAIRES :
A dominante résineuse, la production moyenne estimée à 7 m³/ha/an, sur la surface en sylviculture, portera à un niveau d'enjeu moyen la fonction de production ligneuse.
On reconnaîtra un niveau d'enjeu écologique "fort" sur la zone concernée par la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois

Les massifs inclus à l'intérieur des périmètres des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) du "Plateau des Mille-étangs" et des "Forêts, landes et marais des ballons d'Alsace et Servance" relèveront d'un niveau d'enjeux "moyen" ou "reconnu". Enfin la surface restante de la forêt, ne bénéficiant pas de statut de protection particulier, sera classée en niveau d'enjeux ordinaire ou local.

Intégralement située au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges la forêt est parcourue localement par quelques randonneurs empruntant les sentiers balisés.
En outre, certains massifs comme le Breuchot et une partie du Sapois constituent des éléments visuels importants dans le paysage local du fait de leur exposition à la route départementale D486 et au village de Haut du Them. Par conséquent, ces versants de la forêt présentant une sensibilité paysagère marquée, relèveront d'un niveau de classement reconnu en terme d'enjeux sociaux.
Voir carte N° 4.7 : "Carte des enjeux sociaux"

Enfin, les zones de la forêt échappant aux différents contextes écologiques et sociaux évoqués plus avant, seront portées à un niveau d'enjeu local ou ordinaire, suivant la répartition des surfaces mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Réserves naturelles nationales ou régionales	2 ha	Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Une partie de la parcelle 1 est dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois crée par Décret n°2002-962 du 4 juillet 2002 portant création de la réserve naturelle des Ballons comtois (Haute-Saône, territoire de Belfort, Vosges).
Voir annexe 5.10 : Décret n°2002-962 du 4 juillet 2002

DOCUMENT ONF

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	230 ha	PNR des Ballons des Vosges
Natura 2000 habitats (ZSC)	12 ha	"Plateau des 1000 étangs" et "Forêts, landes et marais des ballons d'Alsace et Servance"
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	2 ha	Réserve Naturelle Nationale des Ballons des Vosges
ZNIEFF de type II	94 ha	"Ballons d'Alsace et Servance" et "Vallée supérieure de l'Ognon et ses affluents"
ZICO	42 ha	Massif des Vosges : "Les Hautes Vosges"
Directive Tétras (ONF)	214 ha	"Zone de Gestion Adaptée" Grand Tétras

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

La parcelles 13 de la forêt totalisent une surface de 10.19 ha, à l'intérieur du périmètre de la zone Natura 2000 du "Plateau des mille étangs". Cette dernière, au titre de la directive "Habitat-faune-flore" constitue la Zone Spéciale de Conservation N° FR 4301346.

Par ailleurs dans le cadre de la "Déclinaison Régionale de la Stratégie Nationale Grand Tétras", liée à la présence ancienne de l'espèce sur le massif vosgien, une partie de la forêt se trouve actuellement classée en Zone de Gestion Adaptée, définie par la Directive Tétras .
Par extension, le gestionnaire en accord avec le propriétaire, prendra en compte, dans les opérations de gestions forestières courantes, les recommandations portées au guide de sylviculture "Des forêts pour le Grands Tétras", sur l'ensemble de la surface en sylviculture de la forêt.
Ces recommandations s'appuieront ici sur les orientations sylvicoles (orientation T2 du guide de sylviculture "des Forêts pour le Grand Tétras") prévalant en Z.G.A et définies par famille de peuplements, visant ainsi à progressivement recréer ou maintenir les conditions écologiques favorables à l'espèce.
Voir les annexes 5.12 et 5.13 concernant les directives Tétras (annexes + carte).

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	5 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
On compte actuellement quelques plantations monospécifiques d'épicéa de faibles surfaces, réparties sur l'ensemble de la forêt (Voir carte N°4.4.2 : "Carte des peuplements - Composition").
En raison des risques sanitaires croissants qui pèsent sur cette essence, dans le cadre du changement climatique annoncé, ces peuplements devront faire l'objet d'une veille régulière, afin d'intervenir le plus rapidement possible en cas de problèmes sanitaires avérés.

On retiendra sur ces peuplements, un diamètre d'exploitabilité maximal de 55 cm, s'inscrivant dans une sylviculture dynamique, permettant à moyen terme d'envisager une transition progressive vers les essences objectifs et le traitement envisagé pour le reste de la surface en sylviculture de la forêt.
Voir paragraphe 2.2 : "Traitement, essences objectifs, critères d'exploitabilité".

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée

Il n'existe pas d'éléments imposant des mesures particulières : desserte, protection des sols, des eaux de surface, du patrimoine, affouage, dispositifs particuliers...

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Relief marqué	230 ha

DOCUMENT ONF

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
On rappelle ici, d'une façon plus générale, les contraintes parfois importantes qui pèsent sur la réalisation des coupes et travaux forestiers , en raison des conditions de relief (fortes pentes, éboulis, bancs de roche exposés, etc...) rencontrées sur la forêt.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	550 m	950 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
V.4	Hêtraie acidiphile à myrtille sur sol moyennement profond	10.19 ha	4.4%
V.8	Hêtraie-sapinière mésoacidiphile sur sol profond	36.73 ha	16.0%
V.9	Hêtraie-sapinière acidicline sur sol profond	122.97 ha	53.4%
V.10	Hêtraie-sapinière neutroacidicline sur sol moyennement profond à profond	57.79 ha	25.1%
V.11	Hêtraie-sapinière neutrophile sur sol moyennement profond à profond	2.49 ha	1.1%
	TOTAL	230.17 ha	

COMMENTAIRES :
Les études de terrain ont été réalisées en août 2018 par méthode statistique avec 1 placette par hectare.

Les stations forestières ont été décrite à l'aide du catalogue "Typologie des stations forestières des collines sous-vosgiennes et des vosges comtoises" de Thérèse Beaufils de 2003.
Le niveau de fertilité des différentes stations rencontrées est très variable et dépend pour une large part des conditions de sols, de pentes, d'exposition et d'altitude.
La plupart des stations ainsi observées sur la forêt se caractérisent par des pentes moyennes à très fortes (30 à 80%), s'accompagnant en général d'une forte charge en éléments grossiers.

Aussi l'analyse de la répartition des différentes stations étudiées sur la forêt, met en évidence la répartition (exprimée en pourcentage de la surface totale de la forêt) suivante de la fertilité sur la forêt :

- Fertilité faible : 4 % (station V4)
- Fertilité moyenne : 16 % (station V8)
- Fertilité bonne : 79 % (stations V9 et V10)
- Fertilité très bonne : 1% (station V11)

On rappelle que le niveau de fertilité annoncé pour chaque station, tient compte de la composante climatique régionale, caractérisée ici par des précipitations assez importantes (entre 1700 et 2000 mm/an en fonction de l'altitude considérée) et régulièrement réparties sur l'ensemble de l'année. Le niveau et la régularité de ces apports d'eau, permettent ainsi de compenser la faible capacité de rétention des sols de la forêt.

Par conséquent la majorité des stations de la forêt réunit les conditions favorables aux exigences autécologiques du sapin pectiné, ainsi que potentiellement à un certain nombre d'essences feuillues (hêtre, érable sycomore et plane, tilleul, chêne, alisier blanc, sorbier) pouvant lui être localement associées en fonction de la station.

Voir la carte N° 4.3 : "Carte des stations forestières et l'annexe 5.3 : "Répartition des stations forestières par parcelles".

DOCUMENT ONF

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Sapin pectiné	56%
Epicéa commun	11%
Hêtre	24%
Autres feuillus	9%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES : Autres feuillus : érables, frêne, orme, aulne,tilleul et sorbier des oiseleurs

Une part importante de la forêt se compose de peuplements mixtes feuillus-résineux, où le sapin pectiné (parfois très localement l'épicéa commun) domine de façon plus ou moins marquée les autres essences feuillues, telles que le hêtre, l'érable sycomore, le bouleau, sur la plupart des versants .
Les sources et les bords de cours d'eau présentent généralement un faciès plus ou moins dégradé de frênaie-érablière, accompagné ponctuellement par l'aulne .

Voir la carte N° 4.4.2 : "Carte des peuplements - Composition"

DOCUMENT ONF

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
C2	Peuplement clair à Bois Moyens	4.54 ha	2%
GP-G	Gaulis feuillus (hauteur comprise entre 3m et 8 m)	2.07 ha	1%
11	Peuplement à Petits Bois et Perches	1.78 ha	1%
12	Peuplement à Petits Bois avec Bois moyens	3.69 ha	2%
21	Peuplement à Bois Moyens avec Petits bois	2.72 ha	1%
22	Peuplement à Bois Moyens	10.10 ha	4%
23	Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	40.04 ha	17%
44	Peuplement à Bois Moyens et Gros Bois	22.11 ha	10%
32	Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens	27.54 ha	12%
33	Peuplement à Gros Bois	16.03 ha	7%
31	Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	19.58 ha	9%
50	Peuplement irrégulier déficitaire en Gros Bois	12.80 ha	6%
51	Peuplement irrégulier à Petits Bois	11.90 ha	5%
52	Peuplement irrégulier à Bois moyens	10.70 ha	5%
54	Peuplement irrégulier à Bois Moyens et Gros Bois	20.68 ha	9%
53	Peuplement irrégulier à Gros Bois	11.60 ha	5%
55	Peuplement irrégulier type	12.29 ha	5%
	TOTAL	230.17 ha	

La majorité des peuplements de la forêt, présentant une composition mixte feuillus résineux dominée par le sapin et/ou le hêtre, a été décrite à partir de la "Typologie des peuplements forestiers du massif vosgien" de manière statistique avec un point par hectare.

La description des peuplements a donc porté plus particulièrement sur :

- La structure : définie en fonction de la répartition, parmi les essences nobles, des différentes classes de diamètre mesurées pour chaque point d'inventaire réalisé sur la forêt. Cette répartition s'exprime en pourcentage de la surface terrière pour la "Typologie des peuplements forestiers du massif vosgien".
- La composition : définie par le pourcentage du couvert forestier (au niveau de l'étage dominant du peuplement), occupé par une essence ou un mélange d'essences.
- La richesse : mesurée et exprimée en surface terrière, notée G (en m²/ha) ou en volume (en m³/ha).

L'étude des différents types de peuplements rencontrés sur la forêt indique qu'environ 35 % de la surface totale de la forêt présente, parmi les peuplements mixtes ou à dominante résineuse, une structure déjà irrégularisée (peuplements de type 50 à 55 de la typologie des peuplements forestiers du massif vosgien). Le reste des peuplements à dominante résineuse, présente une structure encore partiellement régularisée autour des classes de diamètre BM pour 45 %, mûr à GB pour 16% et PB pour 4%.
Voir les cartes 4.4.1a: "Carte des peuplements - structure" ; 4.4.1b: "Carte des peuplements - Famille de peuplement", 4.4.1c: "Carte des peuplements - macro structure" et N° 4.4.3 : "Carte des peuplements - richesse" et l'annexe 5.5 : "Répartition des types de structures des peuplements par parcelle".

A l'échelle de la parcelle la structure est irrégularisée sur 73 % de la surface, à gros bois sur 7% de la surface et à dominante bois moyen sur 20% de la surface - Voir annexe 5.4 : Structure par parcelle.

DOCUMENT ONF

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	228.39 ha	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		*229.14 ha*
Hors sylviculture de production	1.78 ha	
TOTAL	230.17 ha	

COMMENTAIRES :
En accord avec la commune, le traitement retenu consistera à maintenir la conversion en futaie irrégulière déjà bien amorcée, sur l'ensemble de la surface en sylviculture de la forêt. Ce choix s'inscrit donc dans la continuité du traitement sylvicole déjà pratiqué depuis plusieurs aménagements sur la forêt.
Ce traitement sylvicole s'articule autour de la parcelle forestière comme unité de gestion de base et est caractérisé par un suivi non surfacique du renouvellement des peuplements sur le long terme.

Les différentes interventions (coupes et travaux sylvicoles) réalisées sur les peuplements, suivront les préconisations relatives à la conversion et la conduite des peuplements en futaie irrégulière du "guide des sylvicultures du massif vosgien - O.N.F - Th. Sardin", ainsi que les orientations T2 prévues en Z.G.A, dans le "guide de sylviculture des forêts pour le Grand Tétras" (Voir paragraphe 1.2 : La forêt dans son territoire - "Eléments orientant les décisions".)

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	**précisions**	**surface en sylviculture de product.**	**%**	**âge retenu** *(suivi surfacique)*	**diamètre retenu**
Sapin pectiné	Traitement irrégulier	228.39 ha	100.0%	100	60
TOTAL		228.39 ha			

COMMENTAIRES :
Le sapin pectinée (Abies alba) est l'essence objectif principale, retenue sur l'ensemble de la surface en sylviculture de la forêt.
Cette essence, déjà naturellement présente sur la forêt, est particulièrement adaptée au contexte climatique régional et se prête tout à fait, de par sa dynamique de colonisation et son comportement (dryade), au traitement irrégulier envisagé dans le cadre du guide des sylvicultures des peuplements du massif vosgien.
En fonction des conditions stationnelles locales, cette essence sera associée à plusieurs essences objectifs secondaires déjà présentes sur la forêt, comme le hêtre, les érables sycomore et plane, le tilleul, l'orme et l'aulne.

D'une manière générale, on cherchera à favoriser une diversité suffisante dans le mélange d'essences, afin d'éviter une possible dérive vers la (hêtraie)-sapinière pure. Sapin 60%, Hêtre 30% et A.F 10%.

Voir carte N° 4.9 : "Carte des essences objectifs"

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	***surface***
Surface à régénérer prévue	
Surface effectivement régénérée	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	**0.00 ha**
Traitements en Taillis ou TSF	**0.00 ha**
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	**228.39 ha**
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	25 m²/ha
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha
Etat général de maturité des peuplements	globalement vieillie

Indicateurs de renouvellement	**cible calculée**	valeur observée	**note forêt**
Surface terrière	25 m²/ha	24.0 m²/ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	40%	27%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	200 tiges/ha	40 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	23.02 ha		

COMMENTAIRES :
Le traitement irrégulier qui s'appliquera sur l'ensemble de la surface en sylviculture de la forêt, s'appuiera sur un diagnostic et un suivi des structures des peuplements, basé sur la répartition de la surface terrière (G en m²/ha) par catégories de diamètres (petit bois, bois moyen, gros bois et très gros bois), complétée par la densité des perches à l'hectare et le pourcentage de la surface ensemencée (semis de + ou - 3 m).
Voir annexe 5.9 : "Clef d'identification des types de structure de la typologie des peuplements du massif vosgien"

Les différentes interventions (coupes et travaux) viseront à irrégulariser progressivement les peuplements, en se rapprochant de la structure d'un peuplement irrégulier type (Type 65 de la typologie des peuplements forestiers du massif vosgien), présentant une surface terrière cible comprise entre 20 et 35 m²/ha.
A l'équilibre, on cherchera donc à tendre vers un peuplement bien étagé (3 étages au moins), dont les différentes catégories de diamètres pourront se répartir par petits groupes (futaie par bouquets) ou pied à pied (futaie jardinée).

On considèrera la régénération des peuplements assurée, à partir d'une valeur seuil 20% de la surface en semis et de 80 perches/ha.
Le suivi du renouvellement des peuplements passera par un contrôle du nombre de perches passant à la futaie, ainsi que le pourcentage de la surface présentant une régénération satisfaisante entre deux interventions.

DOCUMENT ONF

L'ensemble des données (groupes d'aménagement, unités de gestion, surfaces, ...) relatives aux différents groupes d'aménagement répartis sur la forêt, est compilé dans le tableau de classement des unités de gestion au paragraphe suivant (Cf Titre 2.4 : Classement des unités de gestion).

DOCUMENT ONF

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface par groupe	Rotation
Code	Libellé						
SENES	Sénescence	1	s	1.78		**1.78**	
IRR	Irrégulier	1	im	16.52	16.52		10
IRR	Irrégulier	2	im	16.91	16.91		10
IRR	Irrégulier	3	im	17.64	17.64		10
IRR	Irrégulier	4	im	16.79	16.79		10
IRR	Irrégulier	5	im	16.73	16.73		10
IRR	Irrégulier	6	im	15.72	15.72		10
IRR	Irrégulier	7	im	20.06	20.06		10
IRR	Irrégulier	8	im	18.38	18.38		10
IRR	Irrégulier	9	im	12.15	12.15		10
IRR	Irrégulier	10	im	15.45	15.45		10
IRR	Irrégulier	11	im	14.20	14.20		10
IRR	Irrégulier	12	im	19.36	19.36		10
IRR	Irrégulier	13	im	10.19	10.19		10
IRR	Irrégulier	14	im	12.45	12.45		10
IRR	Irrégulier	15	im	5.84	5.84	**228.39**	10

DOCUMENT ONF

2.5 Programme d'actions : coupes (rotation 10 ans)

Année	Unité de program. de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuple-ment	Code type de coupe	VPR Rés.	VPR Feu.	VPR	VPR / Année
	P^lle	UG									
2020	9	im	IRR	12.15 ha	12.15 ha	IA.RXX	IRR	207	146	**353**	**570**
	10	im	IRR	15.45 ha	15.45 ha	IA.RXX	IRR	155	62	**217**	
2021	11	im	IRR	14.20 ha	14.20 ha	IA.RXX	IRR	909	270	**1 179**	**1 450**
	12	im	IRR	19.36 ha	19.36 ha	IA.RXX	IRR	213	58	**271**	
2022	13	im	IRR	10.19 ha	10.19 ha	IA.RXX	IRR	71	61	**132**	**827**
	14	im	IRR	12.45 ha	12.45 ha	IA.RXX	IRR	174	25	**199**	
	15	im	IRR	5.84 ha	5.84 ha	IA.RXX	IRR	350	146	**496**	
2023	8	im	IRR	18.38 ha	18.38 ha	IA.RXX	IRR	1 011	221	**1 232**	**1 232**
2024	1	im	IRR	16.52 ha	16.52 ha	IA.RXX	IRR	776	529	**1 305**	**1 305**
2025	2	im	IRR	16.91 ha	16.91 ha	IA.RXX	IRR	1 201	321	**1 522**	**1 522**
2026	3	im	IRR	17.64 ha	17.64 ha	IA.RXX	IRR	988	512	**1 500**	**1 500**
2027	7	im	IRR	20.06 ha	20.06 ha	IA.RXX	IRR	702	441	**1 143**	**1 143**
2028	4	im	IRR	16.79 ha	16.79 ha	IA.RXX	IRR	1 595	252	**1 847**	**1 847**
2029	5	im	IRR	16.73 ha	16.73 ha	IA.RXX	IRR	1 004	418	**1 422**	**1 422**
2030	6	im	IRR	15.72 ha	15.72 ha	IA.RXX	IRR	1 289	220	**1 509**	**1 509**
2031	9	im	IRR	12.15 ha	12.15 ha	IA.RXX	IRR	401	279	**680**	**2 472**
	10	im	IRR	15.45 ha	15.45 ha	IA.RXX	IRR	664	247	**911**	
	11	im	IRR	14.20 ha	14.20 ha	IA.RXX	IRR	682	199	**881**	
2032	12	im	IRR	19.36 ha	19.36 ha	IA.RXX	IRR	503	136	**639**	**1 951**
	13	im	IRR	10.19 ha	10.19 ha	IA.RXX	IRR	122	102	**224**	
	14	im	IRR	12.45 ha	12.45 ha	IA.RXX	IRR	535	62	**597**	
	15	im	IRR	5.84 ha	5.84 ha	IA.RXX	IRR	345	146	**491**	
2033	8	im	IRR	18.38 ha	18.38 ha	IA.RXX	IRR	1 121	239	**1 360**	**1 360**
2034	1	im	IRR	16.52 ha	16.52 ha	IA.RXX	IRR	710	479	**1 189**	**1 189**
2035	2	im	IRR	16.91 ha	16.91 ha	IA.RXX	IRR	964	254	**1 218**	**1 218**
2036	3	im	IRR	17.64 ha	17.64 ha	IA.RXX	IRR	829	423	**1 252**	**1 252**
2037	7	im	IRR	20.06 ha	20.06 ha	IA.RXX	IRR	863	542	**1 405**	**1 405**
2038	4	im	IRR	16.79 ha	16.79 ha	IA.RXX	IRR	1 276	201	**1 477**	**1 477**
2039	5	im	IRR	16.73 ha	16.73 ha	IA.RXX	IRR	887	368	**1 255**	**1 255**

DOCUMENT ONF

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	2 320 m²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	27 900 m³

COMMENTAIRES :
Le calcul de G avant coupe et du prélèvement est en Annexe 5.9

On rappelle que : Volume "bois fort" = Volume "non précomptable" + Volume "aménagement"

Les Volumes Présumés Réalisables (VPR) portés dans le tableau d'état d'assiette ci-dessus, sont exprimés en volume "aménagement", excluant de fait les volumes représentés par les tiges non précomptables (Ø à 1,3 m < 17,5 cm). Parmi le volume bois fort total à récolter durant l'aménagement (24 520 m³), le volume estimé, correspondant aux perches, brins et taillis non précomptables s'élève à 240 m³ soit 12 m³/an.
Voir également l'annexe 5.8 "Tarif de cubage Schaeffer Rapide 11 (SR 11)"

La rotation moyenne entre deux passages en coupe s'élève à 10 ans. La chronologie de l'inscription des unités de gestion à l'état d'assiette, ainsi que le niveau de prélèvement proposé, ont été fixés en fonction du capital sur pied de l'UG, ainsi que la date de son dernier passage en coupe.
En préalable à chaque martelage, on procédera à une évaluation du capital sur pied présent sur l'unité de gestion à marteler. Comme préconisé dans la typologie des peuplements du massif vosgien, la méthode d'évaluation consistera à réaliser un relevé relascopique par hectare, lors duquel la composition, la structure et les coordonnées GPS seront saisis (MDS).

Ces données une fois renseignées, permettront au gestionnaire d'affiner les directives de martelages. Aussi les données recueillis lors de l'élaboration du présent document d'aménagement, pourront être utilisées lors des trois premières années de la période, pour la préparation et l'élaboration des consignes de martelage.

Pour plus de détails quant à la sylviculture à mettre en œuvre, le gestionnaire pourra faire appel au guides de référence suivant :
"Guide des sylvicultures - Massif Vosgien - Sapin, épicéa et pin sylvestre - Thierry Sardin, 2012"
"Des forêts pour le Grand Tétras - Guide de sylviculture, septembre 2012" édité par la région Lorraine.

DOCUMENT ONF

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	**Libellé des travaux**	**Unités de gestion** (facultatif)	**Surface travaillée**	**Précautions / Observations**	**Coût total indicatif**	**I/E***
84 9S.P01	Intervention en futaie irrégulière combinant éclairement des semis et nettoiement-dépressage de faible intensité	Groupe Irrégulier	205.39 ha	En moyenne 2 passages par U.G au cours de l'aménagement	304 799 €	I
84 3S.P02	Plantation de sapins pectinés avec 3 dégagements	Groupe Irrégulier	20 ha	Reconstitution épicéas scolytés et complément régébération naturelle	140 000 €	I
				Total	444 799 €	
				soit annuellement	22 240 €/an	

* I = Investissement ou **E** = Entretien

DOCUMENT ONF

COMMENTAIRES :
L'itinéraire technique de travaux sylvicoles (ITTS) 84 9S.P01, ayant servi de base au chiffrage des travaux sylvicoles sur ce groupe, correspond aux interventions sylvicoles élémentaires pratiquées en futaie irrégulière, intégrant le sapin pectiné comme essence objectif principale.
Le chiffrage tient compte également du relief contraignant de la forêt, n'autorisant que très rarement la mécanisation des interventions.
Chaque unité de gestion fera l'objet en moyenne, de deux passages en travaux au cours de l'aménagement. Ces travaux seront programmés sur l'ensemble de l'unité de gestion et si possible dans les deux années suivant la réalisation effective de l'exploitation de l'U.G.

Les travaux sylvicoles pour le groupe irrégulier suivront les préconisations relatives à la futaie irrégulière, du guide "Travaux sylvicoles et ITTS - Massif Vosgien" (Th SARDIN - ONF, 2012).
On intégrera également dans les consignes de travaux les préconisations spécifiques aux Zones de Gestion Adaptée mentionnées dans le guide "Des forêts pour le grand Tétras - Guide de sylviculture, septembre 2012".

En règle générale, on procédera à un "nettoyage" après coupe, par recépage des tiges cassés, et enlèvement d'éventuels brins frotteurs sur les tiges d'avenir.
On veillera à maintenir un éclairement suffisant pour permettre l'installation et le maintien des semis d'essences objectifs, par élimination de la végétation concurrente (tiges non commercialisables le plus souvent).
Ces opération s'accompagneront, sur les zones présentant un stade de régénération plus avancé, de nettoiement-dépressages ciblés au profit des tiges d'avenir. Une partie de celles-ci devront être recrutées parmi les essences objectifs secondaires (généralement feuillus nobles), afin de maintenir une biodiversité suffisante au sein du peuplement.

Du fait du réchauffement climatique et des sécheresses des dernières il est à craindre des attaques de scolytes et du dépérissement des très vieux sapins. Nous prévoyons en conséquence des plantations de sapins pectinés avec 3 dégagements de plantation à réaliser en cas de besoin.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Fauchage accotements routes forestières + curage revers d'eau.	Routes forestières : Voie du Charbon et Plain Côme	4 000 ml	Fauche tardive si possible. programmation annuelle.	25 000 €	E
Entretien des fossés (curage, reprofilage,...) et du busage (nettoyage)	Idem	4 000 ml	Programmation périodique (5 ans)	16 000 €	E
Entretien pistes de vidange	Totalité	20 000 ml	En fonction des chutes d'eau	60 000 €	
			Total	101 000 €	
			soit annuellement	5 050 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :
Les travaux d'entretien des infrastructures des routes forestières et l'entretien des revers d'eau seront programmés annuellement.

Voir carte N° 4.5 : "Carte de la desserte, des équipements et de l'hydrographie"

DOCUMENT ONF

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien périmètre et parcellaire	Forêt	Sans objet	L'année avant le martelage	30 000 €	E
			Total	30 000 €	
			soit annuellement	1 500 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :
Le coût des travaux non sylvicoles mentionné dans le tableau ci-dessus, prévoit l'entretien de la matérialisation des limites parcellaires et périmétrales de la forêt. Cette matérialisation passera par l'ouverture et/ou l'entretien d'un filet entre les limites de parcelles lorsque le relief le permet, complété par des marques de peinture régulièrement rafraîchies sur l'ensemble des limites de la forêt.
Ponctuellement, une remise en état des fossés et murgers constituant le périmètre de la forêt pourra être programmée si nécessaire.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	1.78 ha

COMMENTAIRES :
L'îlot de sénescence correspond à la partie de la parcelle 1 qui est incluse dans la Réserve Nationale des ballons Comtois.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	OUI
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	OUI
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	OUI
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	OUI
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	OUI

COMMENTAIRES :
En plus des mesures spécifiques pouvant intéresser la partie de la forêt concernée par le site Natura2000 des Mille étangs (70 ha), on retiendra que l'ensemble des préconisations portées au tableau ci-dessus, s'inscrit dans la gestion forestière courante appliquée sur l'ensemble de la forêt.

Cette gestion se traduit par une sylviculture d'essences autochtones, en futaie irrégulière (Cf : Guide des sylvicultures - Massif Vosgien - Th. Sardin, 2012).
Par ailleurs, bien qu'une partie seulement de la forêt soit située en Zone de Gestion Adaptée pour le Grand Tétras, le gestionnaire appliquera les recommandations visant à recréer progressivement des conditions d'habitat favorables à cette espèce (Voir orientation T2 du guide de référence "Des forêts pour le Grand Tétras - Guide de sylviculture" co-édité par la région Lorraine), sur l'ensemble de la forêt.
Voir la carte N°4.6 : "Carte des enjeux environnementaux" et les annexes 5.14, 5.15 et 5.16 concernant les Directives Tétras 2016 (annexes + cartes).

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	**Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable**
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	**Absence de DOCOB approuvé ; l'aménagement ne génère pas d'effet notable dommageable**

COMMENTAIRES :
⇨ Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe

1re ligne du tableau concerne le "Plateau des Mille Etangs" et la seconde ligne "Ballon d'Alsace et Servance"

DOCUMENT ONF

On rappelle que les estimations chiffrées portées au tableau précédent sont purement indicatives, elles constituent une base de réflexion pour la gestion de la forêt mais n'engage en aucun cas le propriétaire de façon contractuelle.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : GREGY Jean Claude

Etude de terrain et inventaires : NEVERS Maxime et personnel de l'UT de Servance

Cartographie : CUCCUREDDU Céline

DOCUMENT ONF

Rédigé le 19/11/2019
par
Signé : GREGY Jean Claude
Responsable d'Unité Territoriale

Vérifié le
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : REMOUSSENARD Pascal

Proposé le 20/11/19
par Le directeur d'agence
Signé : WILMSMEIER Eike

4. Cartes

4.1 - Plan de situation

4.2 - Carte des fonctions principales

4.3 - Carte des stations forestières

4.4 - Cartes des peuplements

- 4.4.1a - Carte des structures
- 4.4.1b - Carte de familles de peuplements
- 4.4.1c - Carte de la macro-structure
- 4.4.2 - Carte de la composition des peuplements
- 4.4.3 - Carte de la richesse

4.5 - Carte de la desserte, des équipements et de l'hydrographie

4.6 - Carte des enjeux environnementaux

4.7 - Carte des enjeux sociaux

~~4.8 - Carte des risques naturels~~ (sans objet)

4.9 - Carte des essences objectifs

4.10 - Carte de l'aménagement

~~4.11 - Carte des richesses culturelles~~ (sans objet)

~~4.12 - Carte des menaces~~ (sans objet)

413_Carte forestière de base

DOCUMENT ONF

DOCUMENT ONE

Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt communale de HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT

PLAN DE SITUATION

Échelle : 1 / 25 000e

0 325 650 1 300 1 950 Mètres

Mise à jour : 04/2019
SIG Belfort ©ONF2019

COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE © IGN - 2015 / SCAN 25 ®

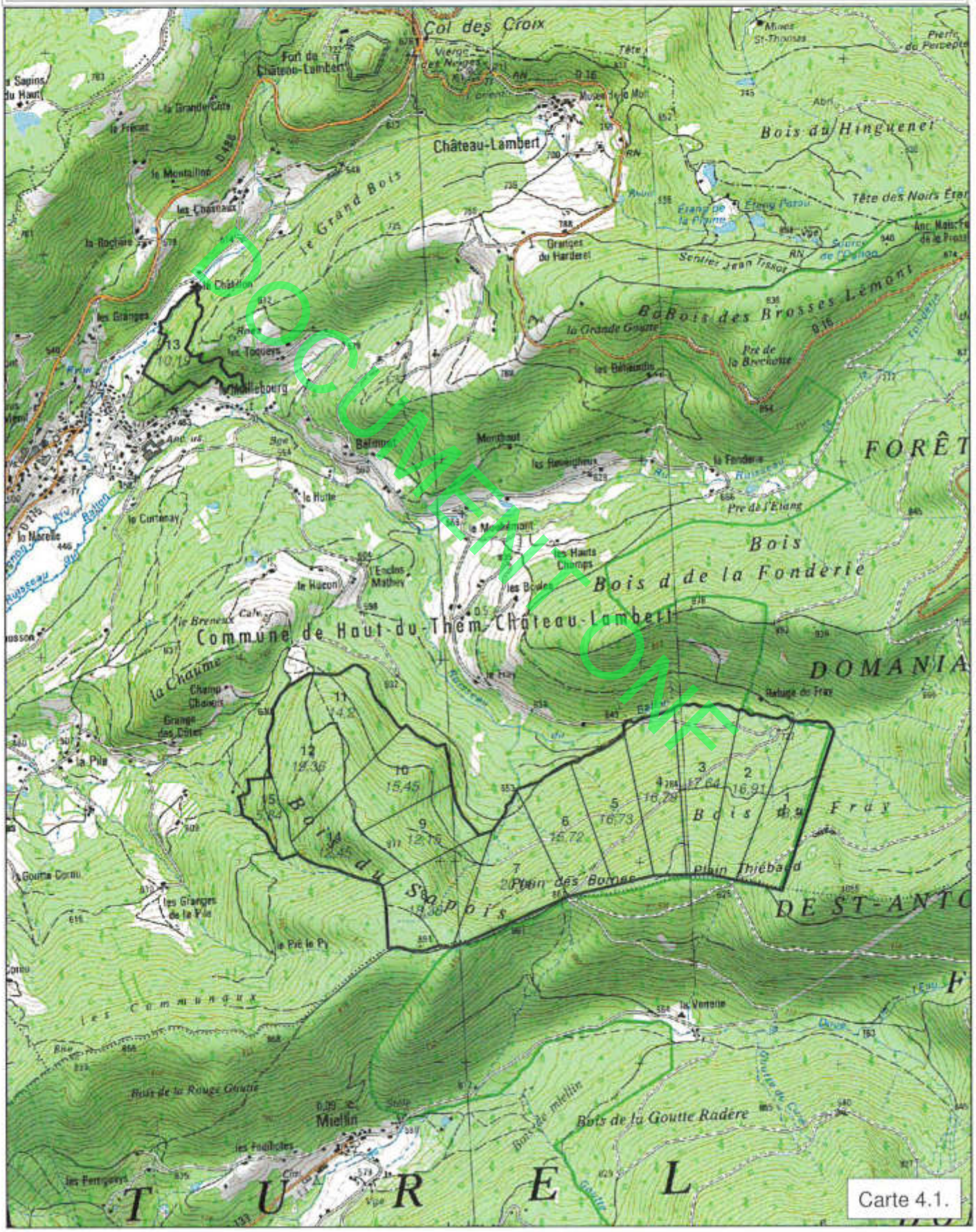

Carte 4.1.

DOCUMENT ONE

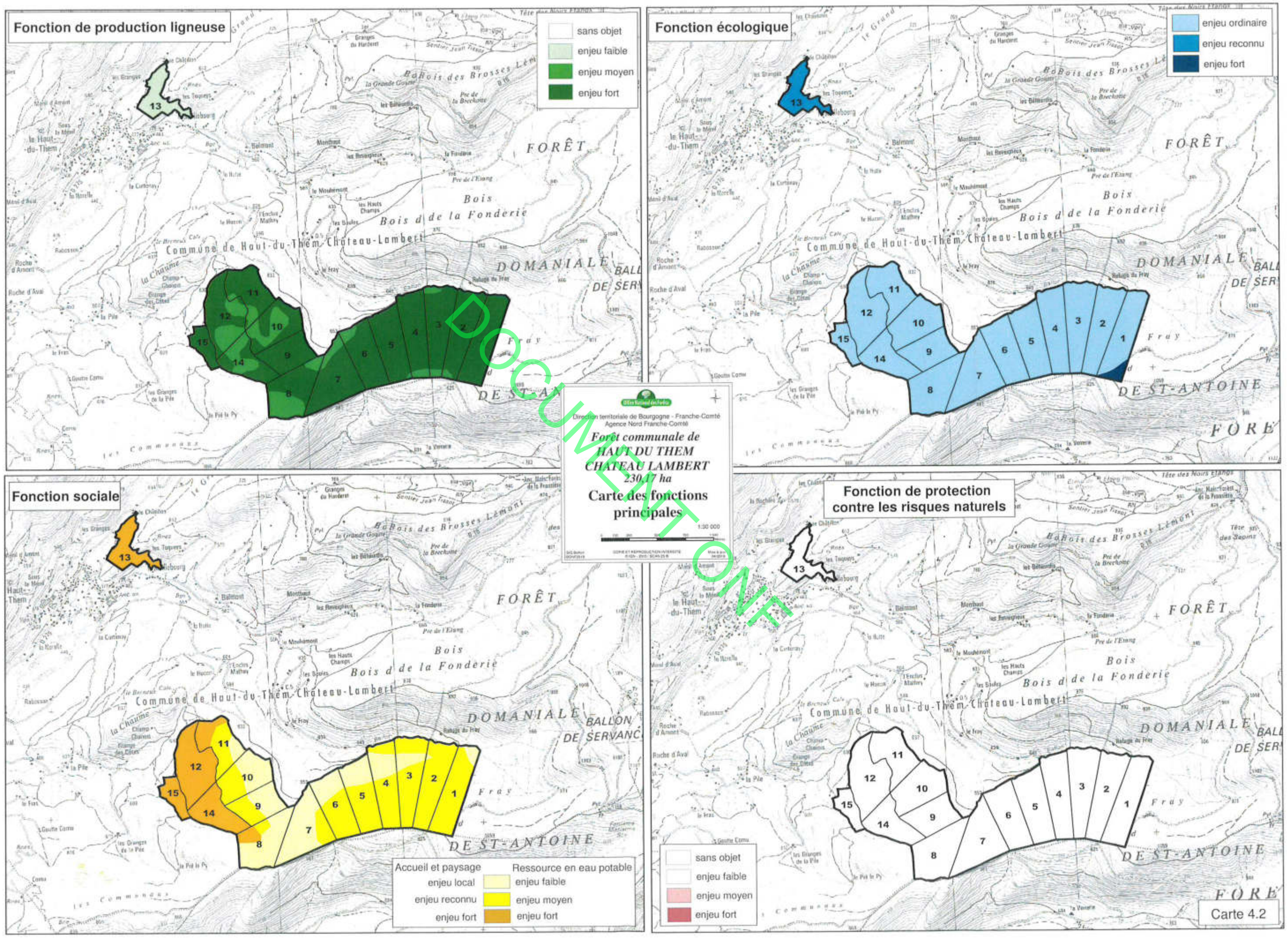

DOCUMENT ONF

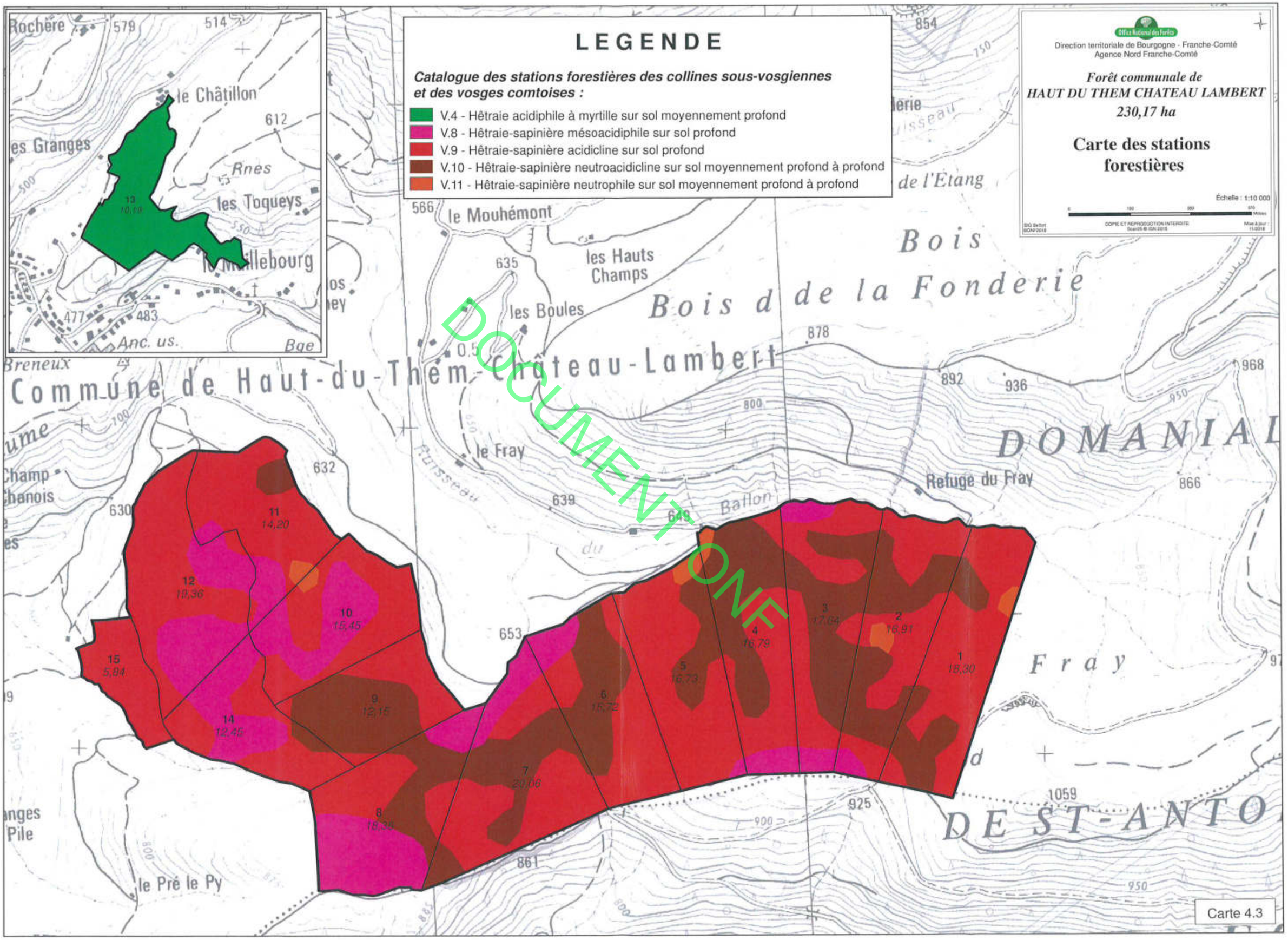

DOCUMENT ONF

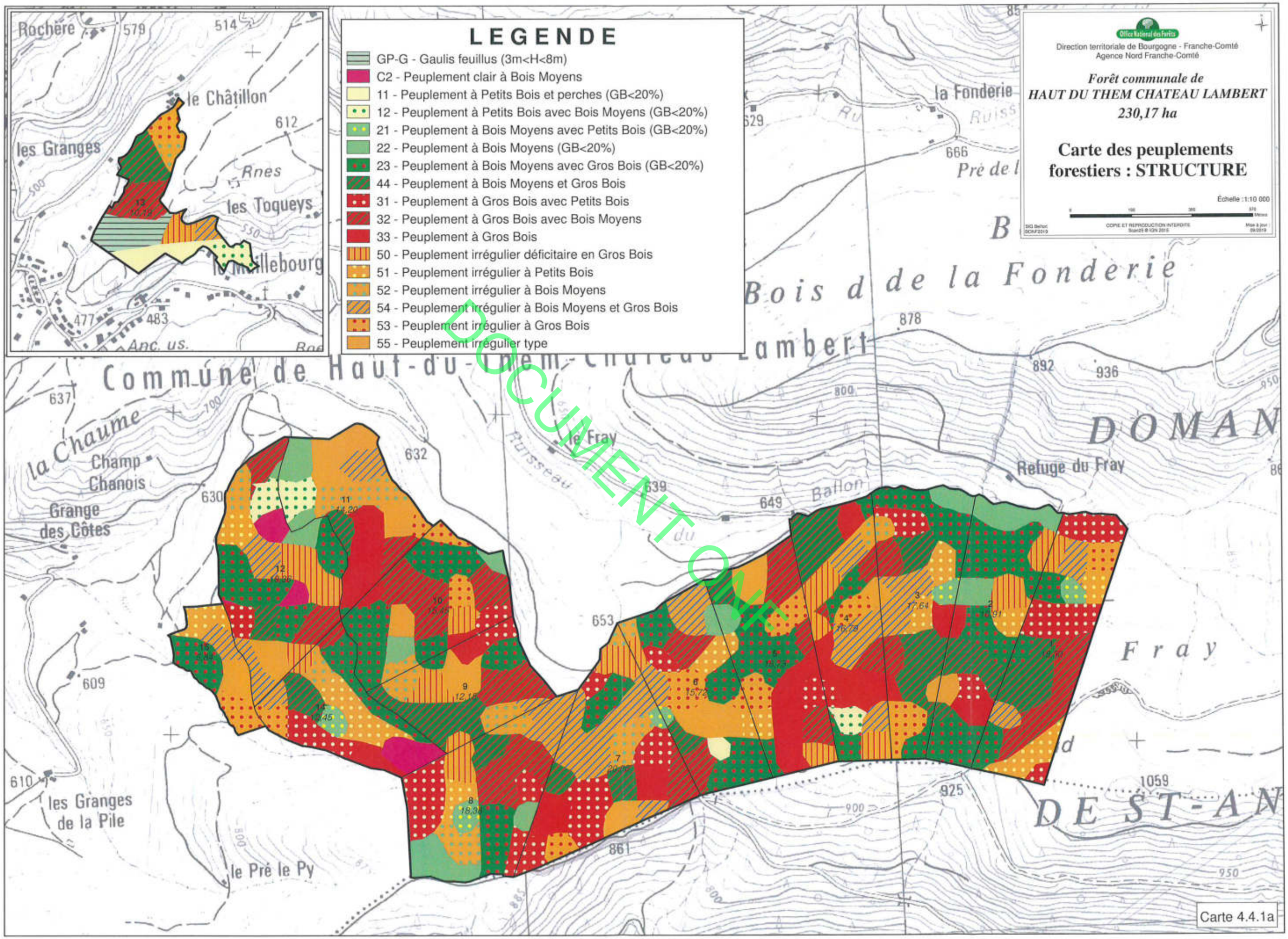

DOCUMENT ONF

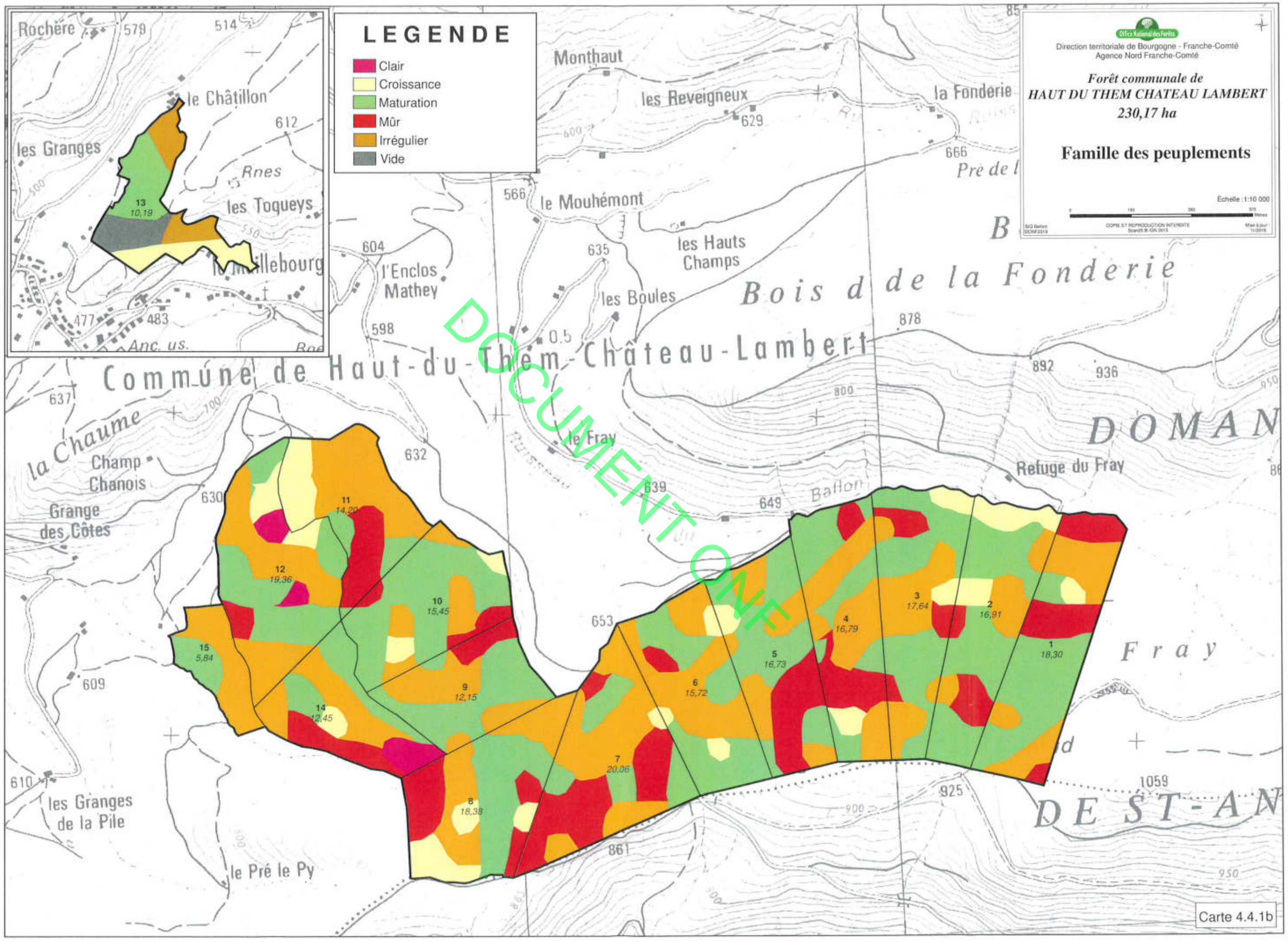
Office National des Forêts
Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté
Forêt communale de
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT
230,17 ha
Famille des peuplements
Échelle : 1:10 000
LEGENDE
Clair
Croissance
Maturation
Mûr
Irrégulier
Vide
Commune de Haut-du-Them-Château-Lambert
Bois de la Fonderie
DOMAN
DE ST-AN
Fray
Monthaut
les Reveigneux
la Fonderie
le Mouhémont
les Hauts Champs
les Boules
l'Enclos Mathey
le Fray
Refuge du Fray
Ballon
la Chaume
Champ Chanois
Grange des Côtes
les Granges de la Pile
le Pré le Py
Rochère
le Châtillon
les Granges
les Toqueys
Anc. us.
1
18,30
2
16,91
3
17,64
4
16,79
5
16,73
6
15,72
7
20,06
8
18,38
9
12,15
10
15,45
11
14,29
12
19,36
13
10,19
14
12,45
15
5,84
DOCUMENT ONF

Carte 4.4.1b

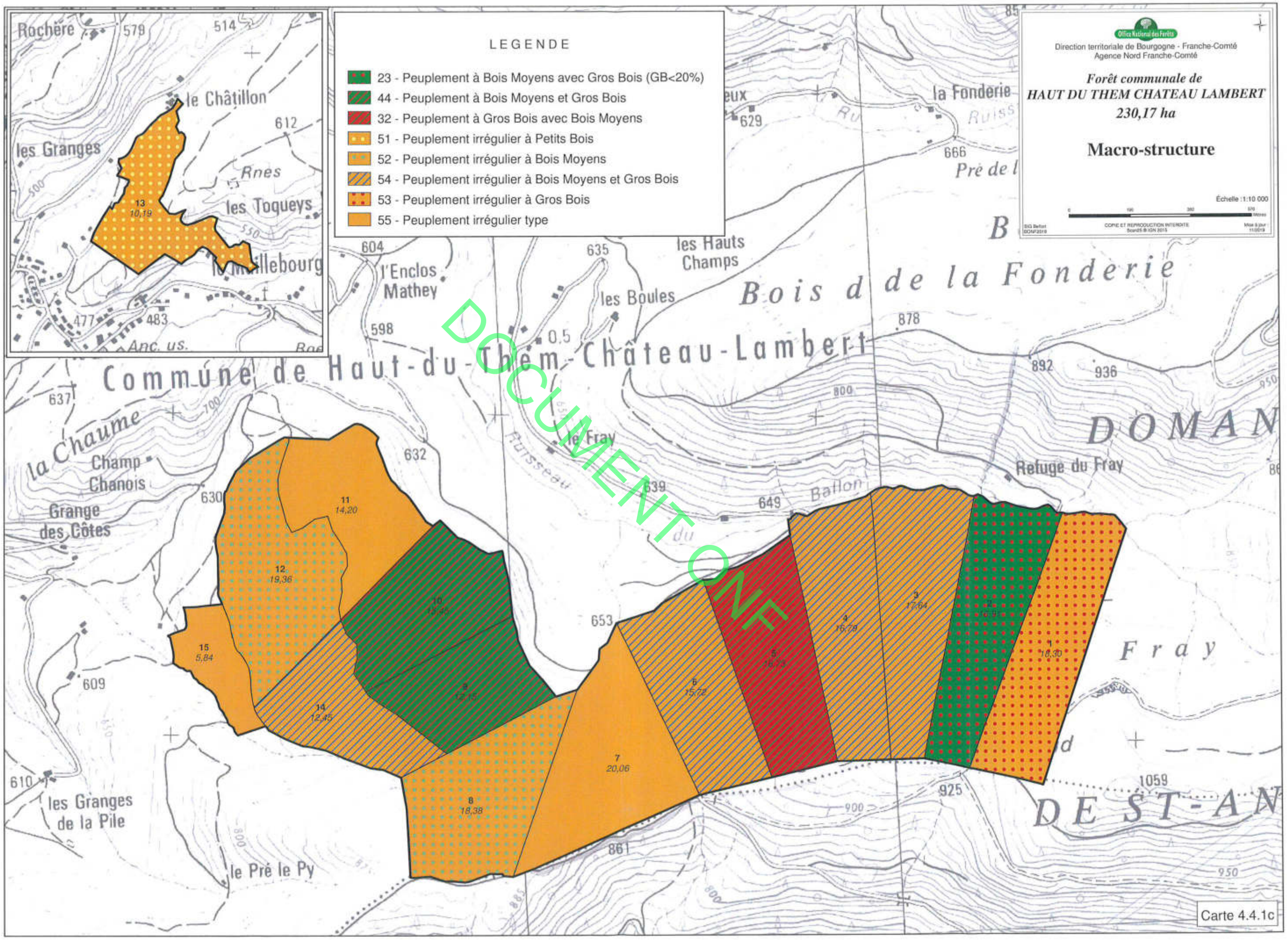

DOCUMENT ONF

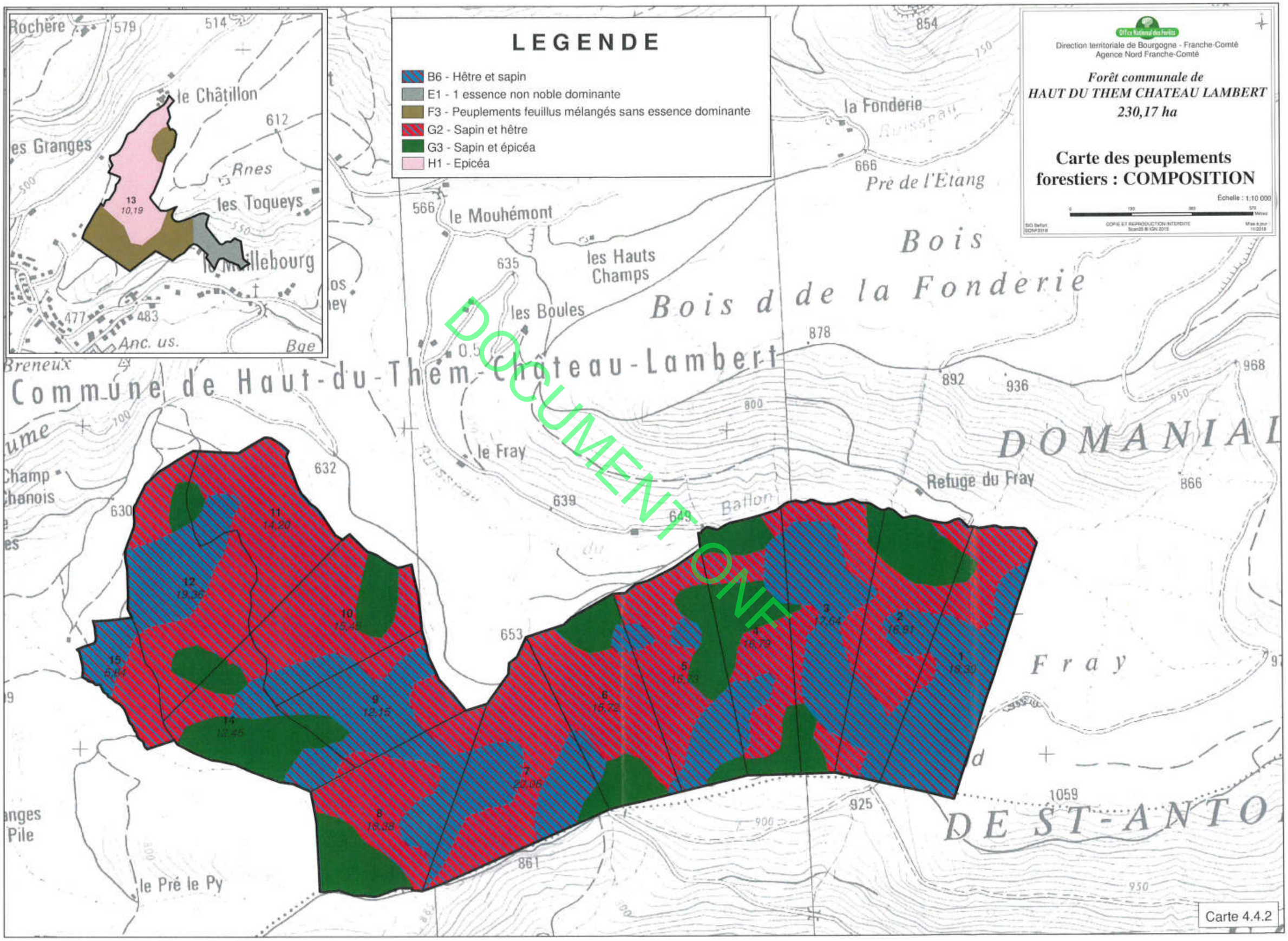
Office National des Forêts
Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté
Forêt communale de
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT
230,17 ha
Carte des peuplements forestiers : COMPOSITION
Échelle : 1:10 000
LEGENDE
B6 - Hêtre et sapin
E1 - 1 essence non noble dominante
F3 - Peuplements feuillus mélangés sans essence dominante
G2 - Sapin et hêtre
G3 - Sapin et épicéa
H1 - Epicéa
Commune de Haut-du-Them-Château-Lambert
DOMANIAL
DE ST-ANTO
Bois de la Fonderie
Bois
Fray
le Châtillon
les Granges
les Toqueys
le Mouhémont
les Hauts Champs
les Boules
le Fray
Refuge du Fray
la Fonderie
Pré de l'Étang
le Pré le Py
Rochère
Breneux
Champ Chanois
13
10,19
11
14,20
12
19,36
10
15,35
15
6,94
14
12,45
9
12,15
8
13,38
7
20,06
6
15,22
5
16,33
4
16,79
3
17,64
2
16,91
1
19,30
DOCUMENT ONF

Carte 4.4.2

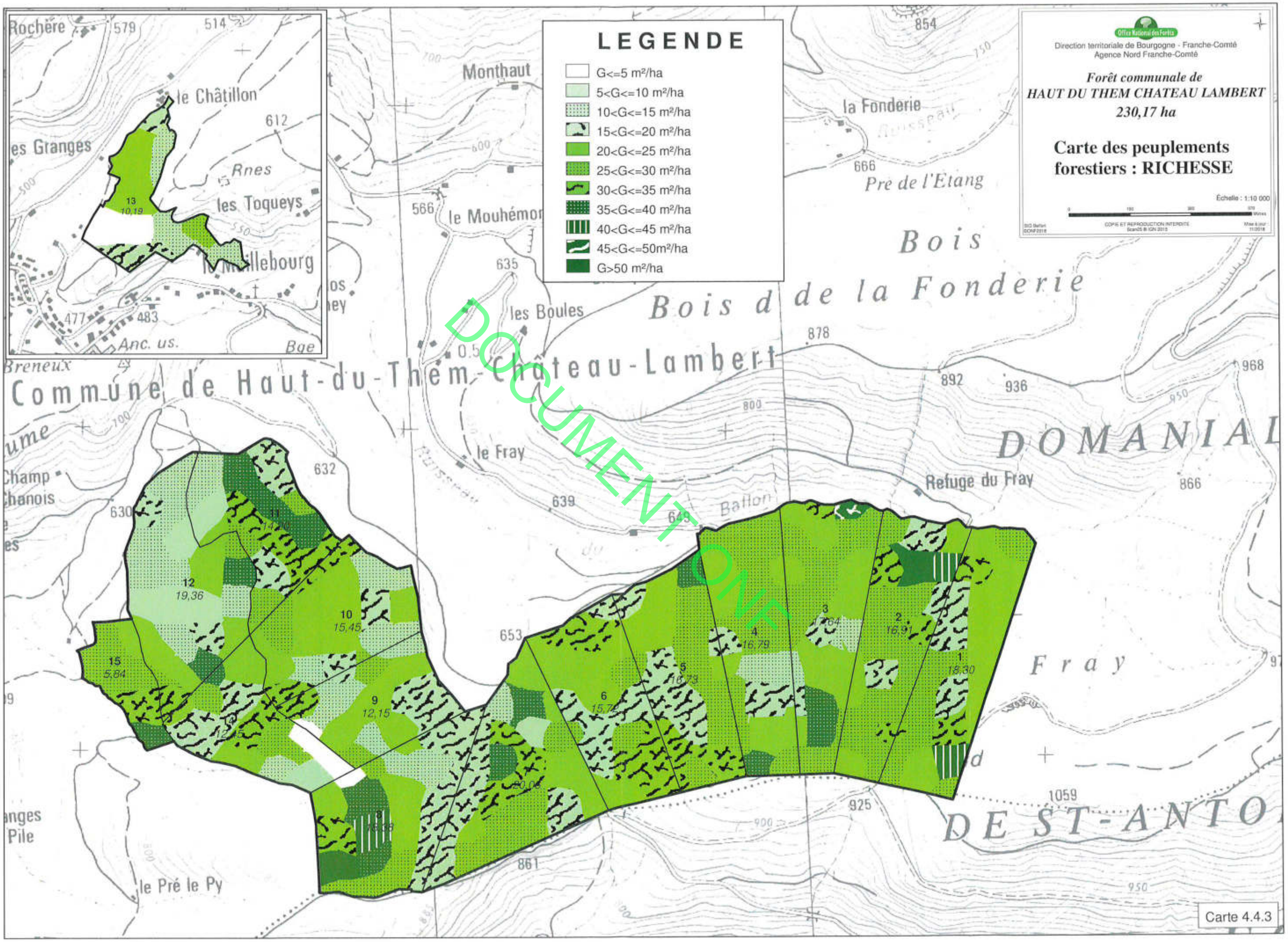
Office National des Forêts
Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté
Forêt communale de
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT
230,17 ha
Carte des peuplements forestiers : RICHESSE
Échelle : 1:10 000
LEGENDE
G<=5 m²/ha
5<G<=10 m²/ha
10<G<=15 m²/ha
15<G<=20 m²/ha
20<G<=25 m²/ha
25<G<=30 m²/ha
30<G<=35 m²/ha
35<G<=40 m²/ha
40<G<=45 m²/ha
45<G<=50m²/ha
G>50 m²/ha
Commune de Haut-du-Them-Château-Lambert
DOMANIAL
DE ST-ANTO
Bois d de la Fonderie
Bois
Fray
Monthaut
la Fonderie
Pré de l'Etang
le Mouhémor
les Boules
le Fray
Refuge du Fray
Batton
le Châtillon
les Granges
les Toqueys
le Meillebourg
Rnes
Breneux
Champ Chanois
le Pré le Py
Rochère
Anc. us.
Bge
DOCUMENT ONF

Carte 4.4.3

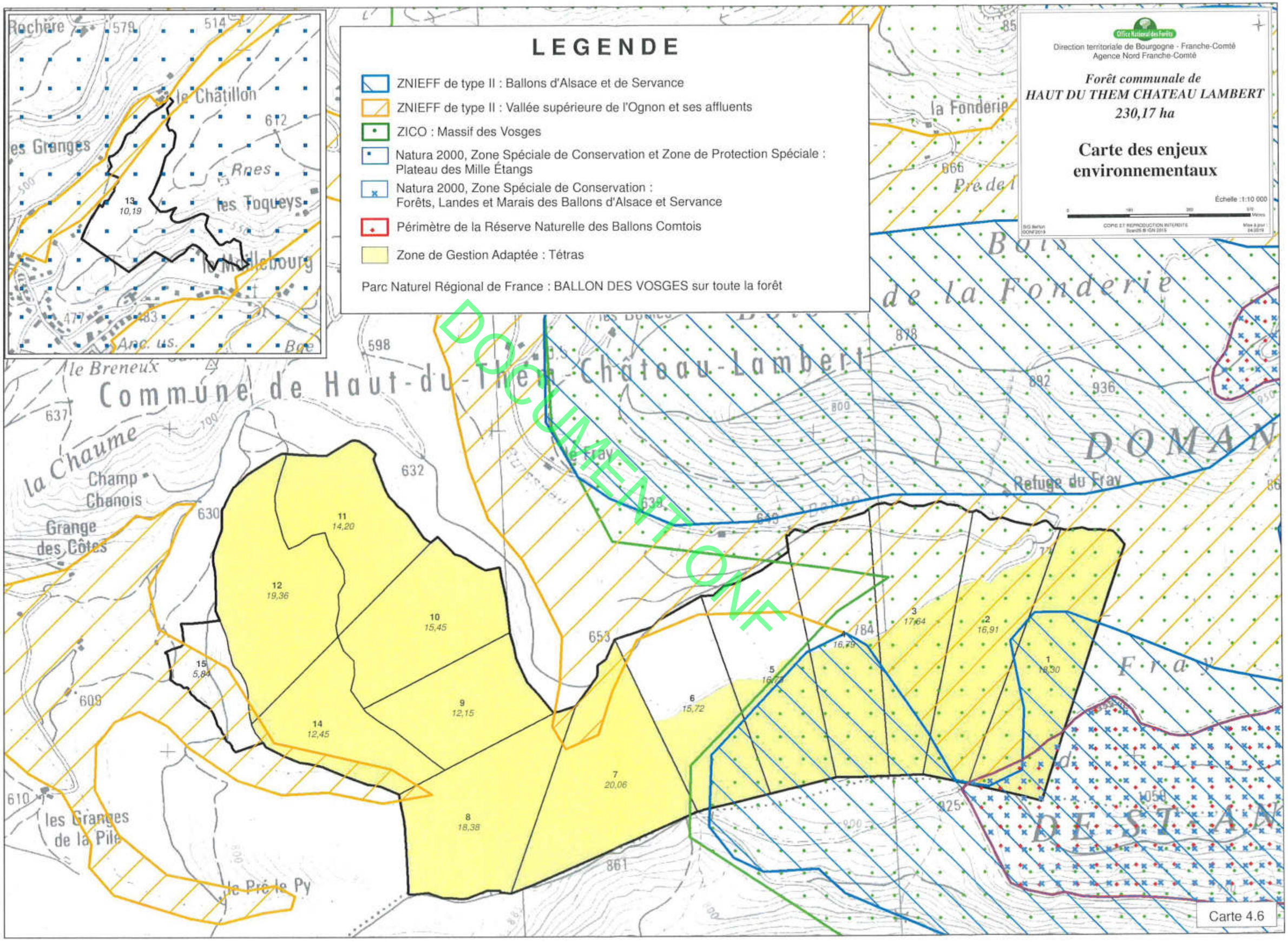

DOCUMENT INTERNE

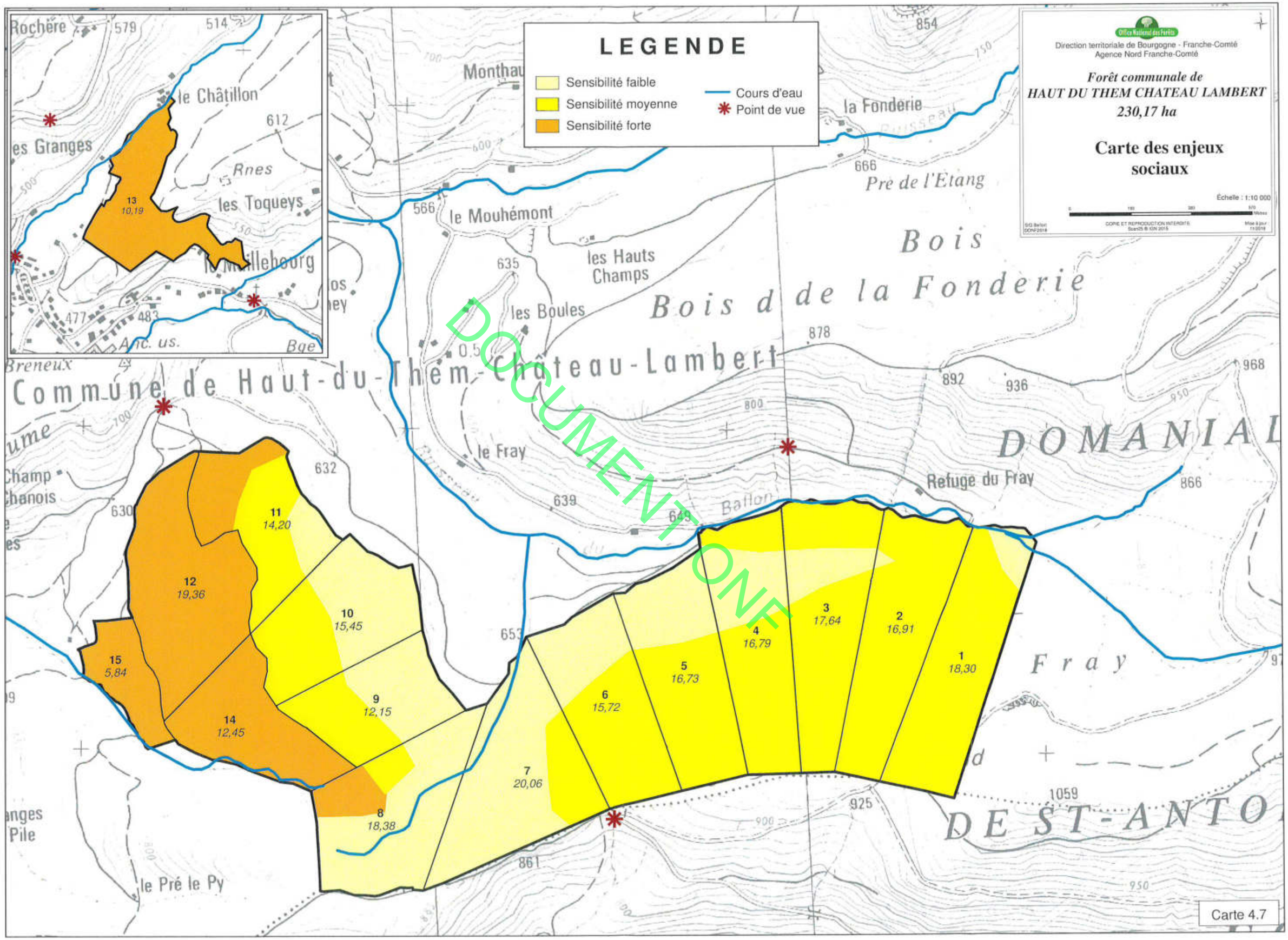
Office National des Forêts
Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté
Forêt communale de
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT
230,17 ha
Carte des enjeux sociaux
Échelle : 1:10 000
LEGENDE
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Cours d'eau
Point de vue
Commune de Haut-du-Them-Château-Lambert
DOMANIAL DE ST-ANTO
Bois de la Fonderie
Bois
Fray
Refuge du Fray
la Fonderie
Pré de l'Etang
le Mouhémont
les Hauts Champs
les Boules
le Fray
Monthau
le Châtillon
les Granges
les Toqueys
le Pré le Py
Rochère
Breneux
Champ Chanois
1
18,30
2
16,91
3
17,64
4
16,79
5
16,73
6
15,72
7
20,06
8
18,38
9
12,15
10
15,45
11
14,20
12
19,36
13
10,19
14
12,45
15
5,84
DOCUMENT ONF
Carte 4.7

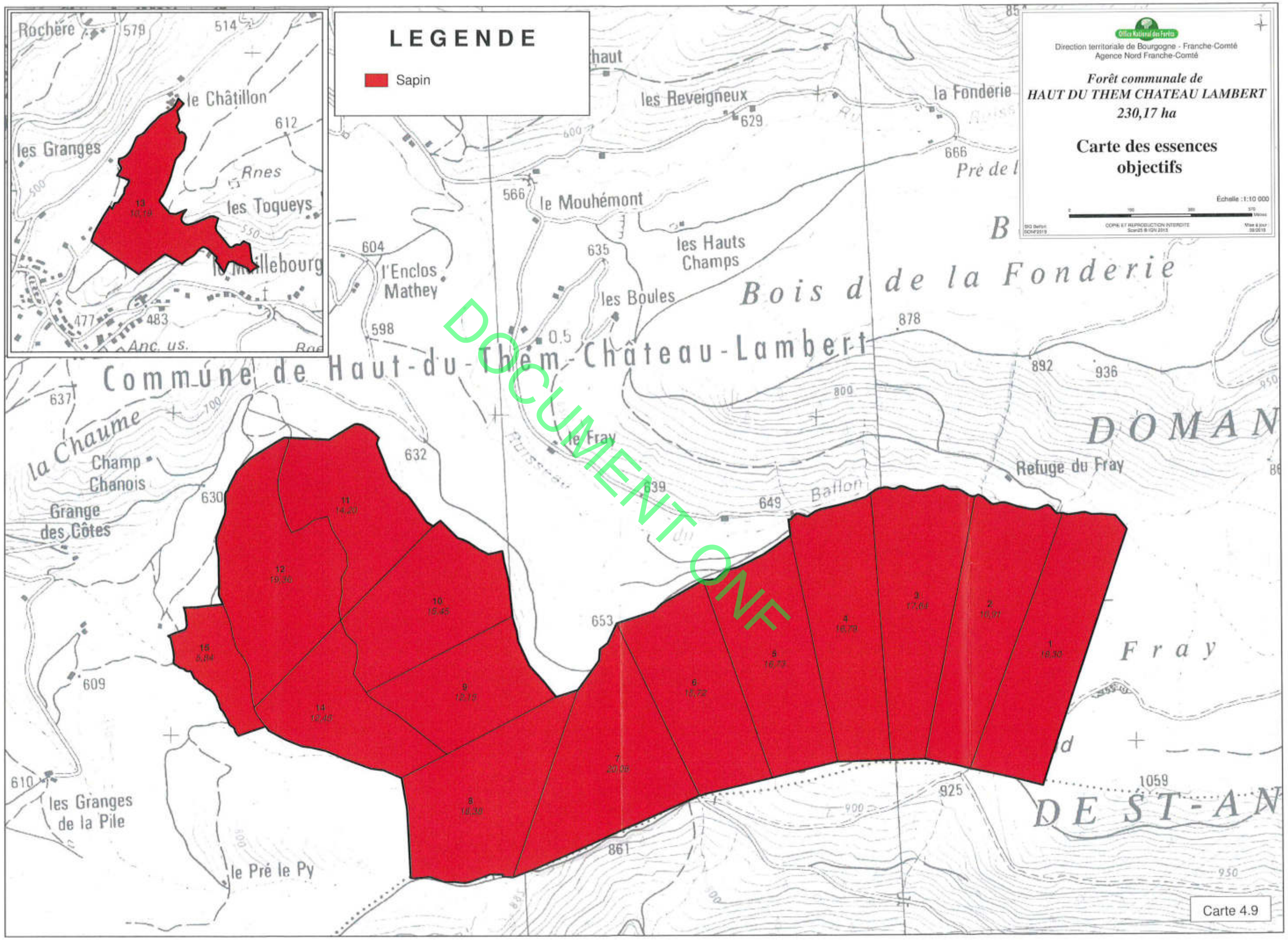
LEGENDE
Sapin
Office National des Forêts
Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté
Forêt communale de
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT
230,17 ha
Carte des essences objectifs
Échelle : 1:10 000
Commune de Haut-du-Them-Château-Lambert
Bois de la Fonderie
DOMAN
DE ST-AN
Fray
Rochère
le Châtillon
les Granges
les Toqueys
les Reveigneux
la Fonderie
le Mouhémont
les Hauts Champs
l'Enclos Mathey
les Boules
la Chaume
Champ Chanois
Grange des Côtes
le Fray
Refuge du Fray
Ballon
les Granges de la Pile
le Pré le Py
DOCUMENT ONF

Carte 4.9

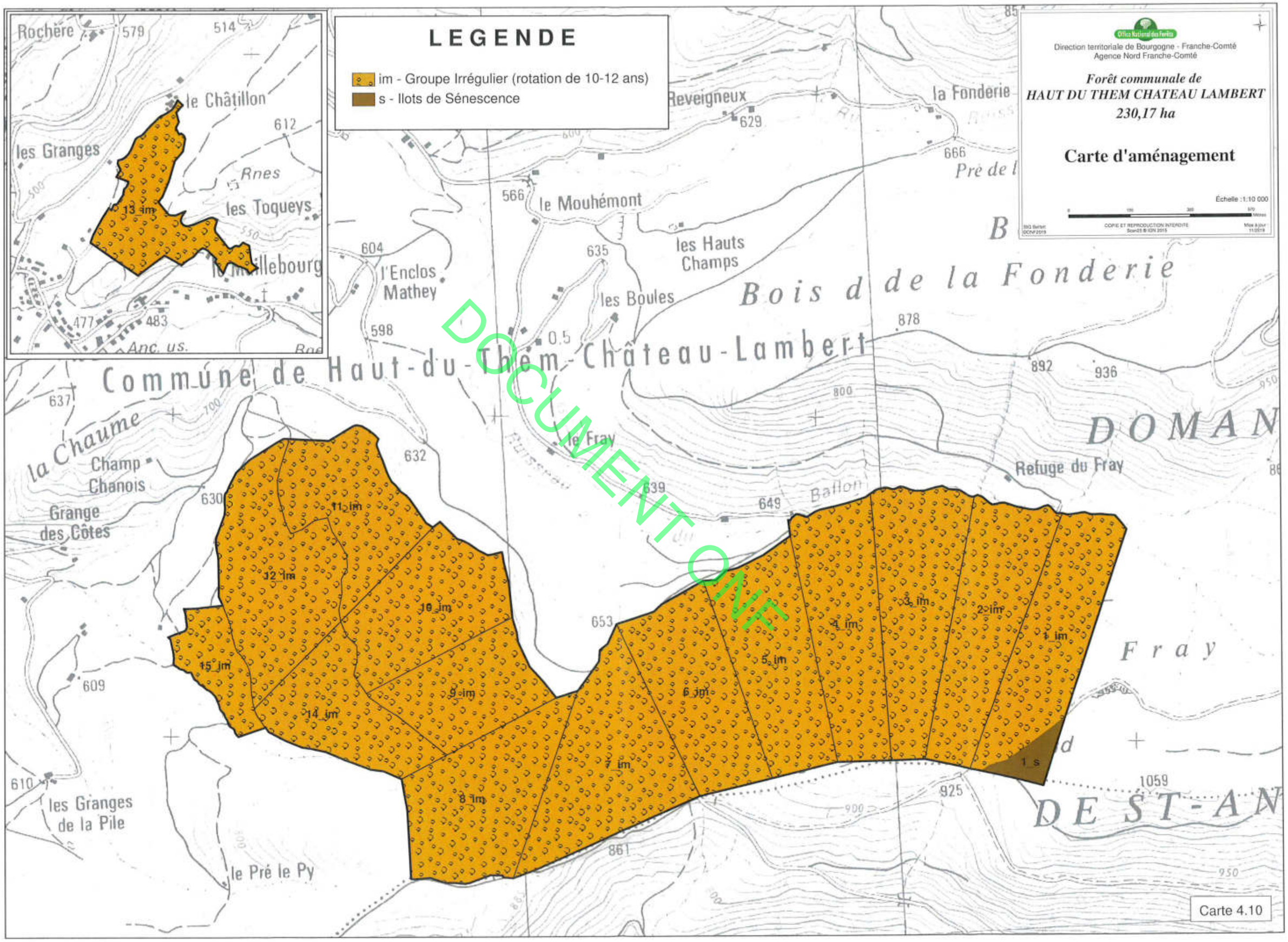

DOCUMENT ONF

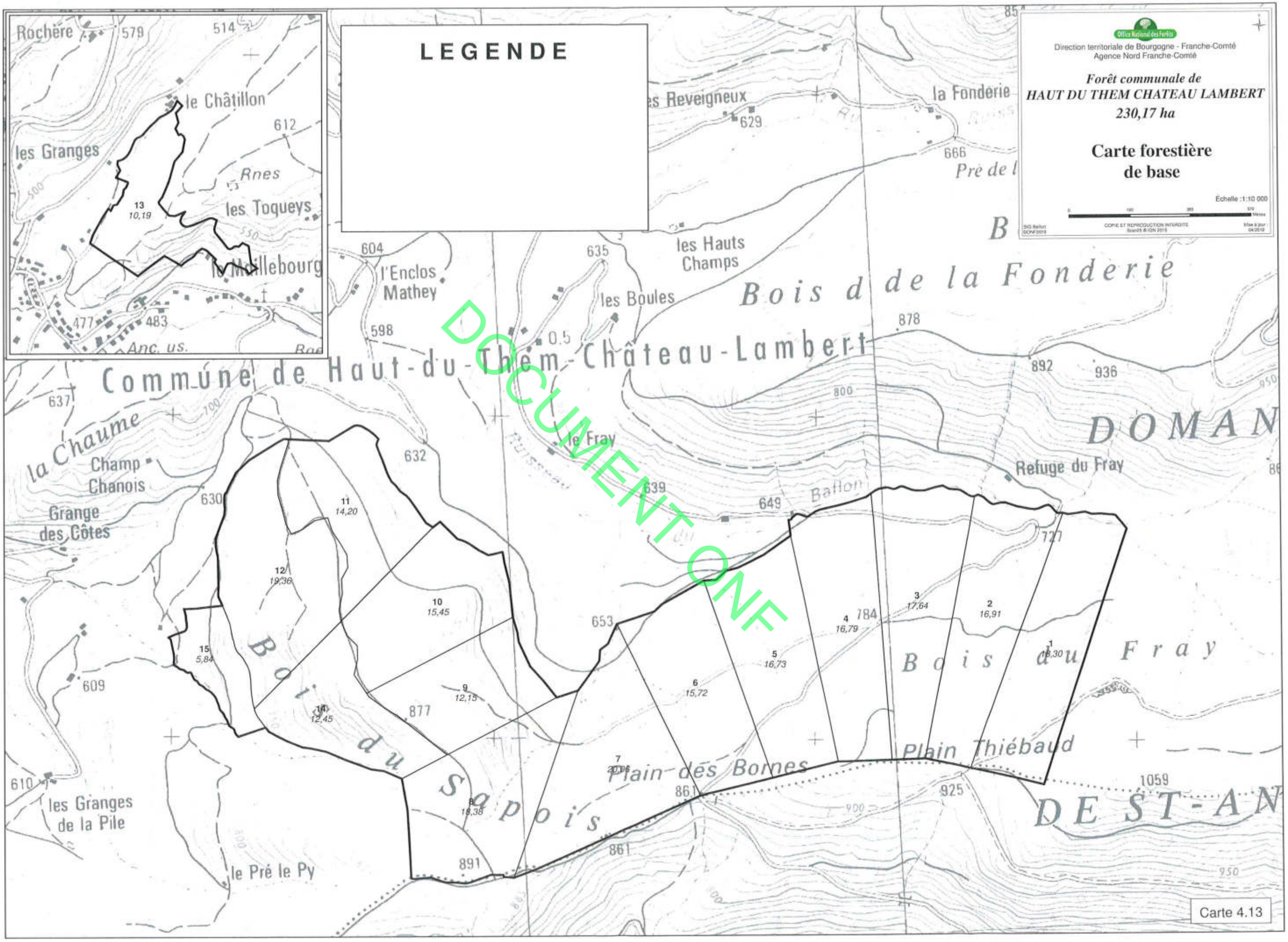
Office National des Forêts
Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté
Forêt communale de
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT
230,17 ha
Carte forestière
de base
Échelle :1:10 000
LEGENDE
Commune de Haut-du-Them-Château-Lambert
Bois de la Fonderie
Bois du Sapois
Bois du Fray
Plain des Bornes
Plain Thiébaud
Refuge du Fray
Rochère
le Châtillon
les Granges
les Toqueys
le Maillebourg
l'Enclos Mathey
les Boules
les Hauts Champs
les Reveigneux
la Fonderie
Pré de l
la Chaume
Champ Chanois
Grange des Côtes
le Fray
Ballon
les Granges de la Pile
le Pré le Py
DOMAN
DE ST-AN
DOCUMENT ONF
Carte 4.13